

**CULTURA SODIVAL SA  
AVENUE DE MAGUDAS  
33691 MERIGNAC CEDEX  
TEL. 05 57 29 07 07**

## **RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS**

---

**CULTURA – PARIEZ POLAR**

### **Article 1 - Organisation :**

La société Cultura Sodival SA, dont le siège se situe Avenue de Magudas à Mérignac, représentée par Michel Laborie organise un jeu concours du 02 Mai 2016 au 31 Mai 2016 inclus dans les conditions prévues au présent règlement.

### **Article 2 - Participants :**

La participation à ce jeu concours est ouverte à toute personne physique âgée de 18 (dix-huit) ans minimum, pénalement responsable, résidant légalement en France métropolitaine, disposant d'un accès à Internet ainsi que d'une adresse électronique, à l'exception des membres de la société organisatrice et des sous-traitants, ainsi que leurs familles en ligne directe. La société se réserve le droit de prendre les mesures adéquates contre quiconque violerait les présentes dispositions.

Toute participation d'un mineur à ce jeu concours suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur.

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du code civil. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination du participant.

### **Article 3 - Modalités :**

Pour participer audit jeu concours, les personnes désirant participer au jeu concours devront se rendre sur la page à l'adresse suivante : <http://www.cultura.com/jeux-concours/pariez-polar.html> du 02 Mai 2016 au 31 Mai 2016.

Le principe : les participants doivent trouver quels seront les lauréats 2016 du prix SNCF du polar dans chaque catégorie, à savoir catégorie Roman, catégorie Bande dessinée et la catégorie court métrage.

Le gagnant sera celui qui a trouvé le lauréat gagnant dans chaque catégorie, à savoir celui qui aura trouvé le gagnant de la catégorie Roman du Prix SNCF du Polar ET celui de la catégorie Bande dessinée du Prix SNCF du Polar ET celui de la catégorie court métrage du Prix SNCF du Polar .

Dans le cas où plusieurs participants trouvent les 3 gagnants du Prix SNCF du Polar, Cultura procédera à un tirage au sort effectué à partir du 01 Juin 2016.

Le gagnant sera prévenu par mail dans un délai de 15 jours à partir du 01 Juin 2016.

La participation au jeu concours est limitée à une seule participation par personne.

Ne seront pas prises en considération les candidatures dont les coordonnées seront incomplètes, erronées, falsifiées ou illisibles.

Jeu gratuit, sans obligation d'achat.

#### Article 4 - Désignation et répartition des lots :

1 seul gagnant pour ce jeu concours. Ce gagnant sera celui qui aura trouvé le gagnant de la catégorie Roman du Prix SNCF du Polar ET celui de la catégorie Bande dessinée du Prix SNCF du Polar ET celui de la catégorie court métrage du Prix SNCF du Polar .

Le Prix SNCF du Polar sera remis le soir du 31 Mai 2016. C'est donc à partir du 1<sup>er</sup> juin, Cultura pourra désigner le gagnant de son jeu concours.

Si plusieurs participants trouvent les 3 gagnants du Prix SNCF du Polar, Cultura procédera à un tirage au sort effectué à partir du 01 Juin 2016.

Le gagnant remporte les lots suivants :

1 - *Quatre (4) Packs billets de train aller/ retour depuis la Gare SNCF souhaitée vers la gare SNCF souhaitée, en 1<sup>ère</sup> classe valable pour une durée de 1 an à compter du 1 Juin 2016. (Les frais d'hébergement, de restauration et frais personnels du gagnant et de ses accompagnateurs étant expressément exclus) => valeur unitaire d'1 aller-retour variant en fonction de la gare de départ. Prix variant de cinquante (50) à deux cents (200) euros toutes taxes comprises. Ces valeurs sont indicatives et susceptibles de variation. SNCF ne remboursera pas la différence*

2 – *une liseuse Cultura Touch Luxe 2 d'une valeur de 90€99. Ce prix est indicatif et peut être amené à varier. La liseuse ne pourra pas être ni repris ni échangé ni remboursé.*

3 – *L'intégralité des romans en format poche et BD de la sélection du prix polar SNCF 2016, soit 5 romans en format Poche désignés ci-dessous et 5 Bandes dessinées désignées ci-dessous :*

*Les romans poche :*



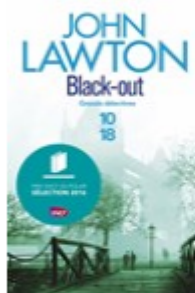
**ZONE DE NON DROIT**  
De Alex BERG



**L'HOMME QUI A VU L'HOMME**  
De Marin LEDUN



**LA DETTE**  
De Mike NICOL

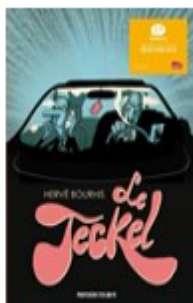


**BLACK-OUT**  
De John LAWTON



**TERMINUS BELZ**  
De Emmanuel GRAND

*Les bandes dessinées :*



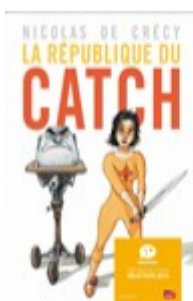
**LE TECKEL**  
De Hervé BOURHIS



**ADAM CLARKS**  
De Régis HAUTIERE & Antonio  
LARONE



**CASTAGNE**  
De Isao Moutte



**LA RÉPUBLIQUE DU CATCH**  
De Nicolas de Crécy



**ZAI ZAI ZAI ZAI**  
De FABCARO

### **Article 5 - Restriction :**

L'opération est limitée à une seule participation par personne. Le gagnants du lot sera affiché sur Cultura.com et accessible depuis la page jeux concours : <http://www.cultura.com/jeux-concours.html>. Le ou les lots seront expédiés durant les 4 semaines après le tirage au sort, c'est à dire à partir du 1 juin 2016. La dotation offerte ne pourra donner lieu à aucune contestation et ne pourra être échangée contre des espèces ou tout autre produit. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent. La société organisatrice et ses sous-traitants ne seraient être responsables si ce jeu venait à être arrêté pour des raisons de force majeure. La société organisatrice et ses sous-traitants se réservent le droit d'annuler, de modifier, d'écourter ou de prolonger ce jeu à tout moment, et ce sans un quelconque dédommagement pour les participants.

### **Article 6 : Acheminement Des Lots**

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de l'organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc...), ils resteront définitivement la propriété de l'organisateur.

La société organisatrice décline toutes responsabilités concernant la perte ou l'endommagement des lots lors de l'acheminement via voie postale.

Le lot n°1 concernant les 4 billets de train aller/retour depuis la Gare SNCF souhaitée vers la gare SNCF souhaitée, en 1ère classe valable pour une durée de 1 an à compter du 01 Juin 2016 (Les frais d'hébergement, de restauration et frais personnels du gagnant et de ses accompagnateurs étant expressément exclus) sera envoyé par la SNCF directement.

#### **Article 7 - Contestation / Litige :**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Cultura Sodival, Héliopolis Bat. B2, Avenue de Magudas, 33691 Mérignac

Et au plus tard trente (30) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent.

#### **Article 8- Droit d'utilisation des noms :**

Le gagnant, par sa participation, cède gracieusement à la société Cultura les droits d'utilisation et de reproduction de son nom, prénom, adresse et image pendant une période d'un an suivant la clôture du jeu.

#### **Article 9- Règlement :**

Le présent règlement est disponible gratuitement sur simple demande écrite auprès de CULTURA, Avenue de Magudas, 33691 Mérignac cedex. Les frais d'envoi des demandes de règlement seront remboursés au tarif postal lent en vigueur, à condition que la demande de remboursement soit clairement précisée sur l'enveloppe et si un RIB du demandeur est joint.

En cas de besoin, des additifs ou des modifications au présent règlement pourront éventuellement être apportés pendant le déroulement du Jeu.

#### **Article 10 : Données Personnelles**

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante :

Cultura Sodival, Héliopolis Bat. B2, Avenue de Magudas, 33691 Mérignac